RCS : COMPIEGNE
Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00928
Numéro SIREN : 831 137 773
Nom ou dénomination : A-B TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2023 sous le numéro de dépôt 645

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI **2065**
pour **2022**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SASU A-B TAXI	94 RUE ROBERT SCHUMANN 60100 CREIL
SIRET 8 3 1 1 3 7 7 7 3 0 0 0 1 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

645 01 FEV. 2023

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: Transports de voyageurs par taxi

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal: 0 | Déficit

Bénéfice imposable à 15%: 14 911 | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

- Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐
- Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐
- Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐
- Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐
- Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies ☐
- Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies ☐
- Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐
- Autres dispositifs ☐
- Société d'investissement immobilier cotée ☐
- Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée: Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe: Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [ ] NON [x] | Si oui, indication du logiciel utilisé: CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
LA FIDUCIAIRE DE L'OISE 13 B ROUTE DE CREIL 60340 ST LEU D ESSERENT *Tél:* 03 44 24 65 29	*Tél:*
OGA/OMGA [ ] Viseur conventionné [ ] (Cocher la case correspondante)	**Identité du déclarant:**
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 28/04/2022 Lieu: CREIL
	Qualité et nom du signataire: DG
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature: BELKHODDAM ABED
Examen de conformité fiscale (ECF)	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2022

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants 1	Pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement à été effectué. 3	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits. 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Indemnités forfaitaires. 5	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement. Remboursements. 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires. 7	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Remboursements. 8
MR BELKHODDAM ABED 94 RUE ROBERT SCHUMAN 60100 CREIL	100	2021	7 313				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	9 115
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

SASU A-B TAXI
94 RUE ROBERT SCHUMANN
60100 CREIL

I REGLES ET METHODES COMPTABLES

LES CONVENTIONS COMPTABLES ONT ETE APPLIQIJEES DANS IE RESPECT DU PRINCIPE DE PRUDENCE, CONFORMEMENT AUX HYPOTHESES DE BASE :

* CONTINUITE DE L'EXPLOITATION
* PERMANENCE DES METHODES COMPTABLES D'UN EXERCICE A L'AUTRE * INDEPENDANCE DES EXERCICES

ET CONFORMENT AUX REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.

I-A METHODE DE BASE RETENUE POUR L'EVALUATION DES ELEMENTS INSCRITS EN COMPTABILITE EST LA METHODE DES COUTS HISTORIQUES.

LES PRINCIPALES METHODES UTILISEES SONT LES SUIVANTES ;

* AMORTISSEMENTS : ILS SONT CALCULES SUIVANT LE MODE LINEAIRE OU DEGRESSIF ET EN FONCTION DE LA DUREE DE VIE PREVUE.
* STOCKS : ILS SONT EVALUES SUIVANT LA METHODE PREMIER ENTRE, PREMIER SORTI. POUR DES RAISONS PRATIQUES, LE DERNIER PRIX D'ACHAT CONNU A ETE RETENU SAUF ECART SIGNIFICATIF.

LES PRODUITS FABRIQUES SONT VALORISES AU COUT DE PRODUCTION EN ELIMINANT LE COUT DE LA SOUS-ACTIVITE.

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise SASU A-B TAXI — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 94 RUE ROBERT SCHUMANN 60100 CREIL

Numéro SIRET * 8 3 1 1 3 7 7 7 3 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 2

ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122021 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122020 Net 4
ACTIF IMMOBILISE — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
Immobilisations incorporelles — Autres *	014	60 529	016 529	60 000	- 60 000
Immobilisations corporelles *	028	3 697	030 2 817	880	1 024
Immobilisations financières * (1)	040	50	042	50	50
Total I (5)	044	64 276	048 3 346	60 930	61 074
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
Marchandises *	060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068		070		265
Autres * (3)	072	23 983	074	23 983	19 347
Valeurs mobilières de placement	080		082		
Disponibilités	084	764	086	764	4 006
Charges constatées d'avance *	092	228	094	228	285
Total II	096	24 974	098	24 974	23 902
Total général (I+II)	110	89 251	112 3 346	85 904	84 976

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	500	500
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	33 659	20 169
Résultat de l'exercice	136	12 674	13 490
Provisions réglementées	140		
Total I	142	51 834	39 159
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156	25 839	41 670
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3 192	1 774
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 131)	172	5 040	2 373
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	34 070	45 816
Total général (I + II + III)	180	85 904	84 976

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	17 893
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	886
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) N° 2033-B 2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU A-B TAXI

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31 12 2021	Exercice N-1 clos le 31 12 2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue — biens	215		214	
	Production vendue — services *	217		218	63 503 / 38 864
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	12 382
	Autres produits			230	114 / 752
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	63 618 / 51 998
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	490 / 63
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	31 860 / 24 376
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	627	244	861 / 733
	Rémunérations du personnel *			250	9 115 / 7 596
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	4 793 / 4 138
	Dotations aux amortissements *			254	1 029 / 573
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	26 /
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	48 175 / 37 478
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	15 443 / 14 520
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	1 / 1
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	456 / 533
	Charges exceptionnelle — dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347		300	76 / 263
	Charges exceptionnelle — dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	2 237 / 235
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	12 674 / 13 490
	B - RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	12 674 / 314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	2 237
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				
	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	14 911 / 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	14 911 / 372

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS — ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	60 529	412		414		416	60 529	60 529
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 087	442		444		446	2 087	2 087
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	724	472	886	474		476	1 610	1 610
Immobilisations financières		480	50	482		484		486	50	50
TOTAL		490	63 391	492	886	494		496	64 276	64 276

II AMORTISSEMENTS — IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500	529	502		504		506	529
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 737	532	350	534		536	2 087
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	51	562	679	564		566	730
TOTAL		570	2 317	572	1 029	574		576	3 346

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.					
	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR CE DECLARANT

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982		Déficits imputés	983	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits reportables	984	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Déficits de l'exercice	860	
			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	1 269
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	1 269
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	6 350
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 826
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Désignation de l'entreprise : SASU A-B TAXI		Néant ☐*	
Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021	Durée en nombre de mois	1	2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence	024		160			
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 83113773700014

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A-B TAXI

ADRESSE (voie) 94 RUE ROBERT SCHUMANN

CODE POSTAL 60100 VILLE CREIL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique BELKHODDAM | Prénom(s) ABED
Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 230884 | N° Département 60 | Commune CREIL | Pays FR
Adresse : N° 94 | Voie RUE ROBERT SCHUMAN
Code postal 60100 | Commune CREIL | Pays France

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)
Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions
Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays
Adresse : N° | Voie
Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU A-B TAXI

S.A.R.L. au capital de 5 000 €uros
Siège social : 94 RUE ROBERT SCHUMANN
60 100 CREIL

R.C.S COMPIEGNE 831.137.773

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU
18 JUIN 2022

L'an deux mille vingt et un,
Le dix-huit juin à seize heures,

Les associés de la société **A-B TAXI S.A.S.U.** se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire, convoqués par la gérance.

Sont présents :

Monsieur BELKHODDAM ABED

Propriétaire de..... **100actions**

TOTAL DES PARTS **100actions**

L'assemblée est présidée par Monsieur BELKHODDAM ABED, président.

Monsieur Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité du capital social et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux statuts

Monsieur Le Président rappelle l 'ordre du jour :

-Lecture des rapports de la gérance sur l'exercice clos le **31 décembre 2021** et sur les conventions réglementées ;
-Approbation desdites conventions ;
-Approbation des comptes, affectation du résultat et quitus à la gérance Rémunération de la gérance.

Monsieur Le Président rappelle que chacun des associés a été individuellement convoqué par courrier recommandé avec avis de réception.

Monsieur Le Président dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

-Les convocations et avis de réception.

-Les rapports de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2021** et les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce ;

-Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable au **31 décembre 2021** •

-Le texte des résolutions proposées ;

Monsieur Le Président déclare que ces documents ont été mis à leur disposition au siège social, quinze jours avant la présente réunion.

L 'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, Monsieur Le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions. Chacune desdites conventions est soumise à un vote distinct auquel participe l'associé intéressé.

Cette résolution est adoptée à l 'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, approuve les comptes et le bilan de cet exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport. En conséquence, il donne à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

Cette résolution est adoptée à l 'unanimité.

- TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2021**, soit : un bénéfice de 13 490 euros, de la façon suivante :

- Bénéfice 12 674 euros.
- Report à nouveau 12 674€uros.
- Réserve légale 0 €uros.

Soit un disponible de 0.00 €uros, sur lequel ne sera prélevé aucune distribution de dividendes de 0.00 euros ouvrant droit à la réfaction prévue par l'Art. 158 du CGI.

Par ailleurs, je vous rappelle le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents (Art 243 bis du CGI) :

ANNEE	DISTRIBUTION PRECOMPTE INCLUS	ABBATEMENT	AVOIR FISCAL
2020	0	0	0
2019	0	0	0
2018	0	0	0

Cette résolution est adoptée à I 'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée approuve la rémunération nette perçue par le gérant au cours de l'exercice, soit neuf mille cent quinze euros (CSG et CRDS non déductibles sur Urssaf inclus).

Cette résolution est adoptée à I 'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur Le Président déclare la séance levée à seize heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés, valant feuille de présence.

SIGNATURES :

Monsieur BELKHODDAM ABED

SASU A-B TAXI
AU CAPITAL DE 5 OOO,OO EUROS
SIEGE SOCIAL : 94 RUE ROBERT SCHUMANN 60100 CREIL
R.C.S COMPIEGNE 831.137.773

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE **31 DECEMBRE 2021**.

NOUS AVONS L'HONNEUR DE VOUS PRESENTER, CONFORMEMENT AUX PRESCRIPTIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES, NOTRE RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE NOTRE SOCIETE DURANT L'EXERCICE CLOS LE **31 DECEMBRE 2021** AINSI QUE SUR LES COMPTES ET LE BILAN DUDIT EXERCICE SOUMIS A VOTRE APPROBATION.

POUR VOTRE INFORMATION, NOUS VOUS AVONS ADRESSE, AVEC LE PRESENT RAPPORT, TOUS LES DOCUMENTS PRESCRITS PAR LA LOI, A SAVOIR •

LE BILAN ARRETE AU **31 DECEMBRE 2021**

LE COMPTE DE RESULTAT AU **31 DECEMBRE 2021**

LE TEXTE DES RESOLUTIONS QUENOUS PROPOSONS A VOTRE VOTE.

APRES CONSTITUTION DES AMORTISSEMENTS SELON LES TAUX EN USAGE DANS NOTRE PROFESSION
ET, EN OUTRE, APRES CONSTITUTION DES PROVISIONS QUI NOUS ONT PARU NECESSAIRES POUR FAIRE FACE A DES BENEFICES ET PRODUITS PROBABLES, CES COMPTES ET LE BILAN FONT APPARAÎTRE, POUR L'EXERCICE ECOULE, UN BENEFICE DE **12 674** EUROS AU SUJET DUQUEL RESULTAT NOUS VOUS FERONS CI-APRES UNE PROPOSITION D'AFFECTATION CONFORME AUX STIPULATIONS DE NOS STATUTS.

A) **ACTIVITE DE LA SOCIETE :**

1. **EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE.**

LE CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE AU COURS DE L'ANNEE EST DE **63 503** EUROS POUR 12 MOIS D'ACTIVITES.

LES COMPTES DE L'EXERCICE D'UNE DUREE DE 12 MOIS FONT APPARAÎTRE UN RESULTAT POSITIF

LES DOCUMENTS QUE NOUS VOUS AVONS REMIS FONT RESSORTIR UNE SITUATION DE TRESORERIE SAINE.

L'EXERCICE CLOTURE A PERMIS DE CONSTATER UNE VALEUR NETTE COMPTABLE DU POSTE "ACTIF IMMOBILISE DE **60 929.99** EUROS.

LE NOMBRE MOYEN DE SALARIE EST DE 1.

2. **EVOLUTION PREVISIBLE.**

L'EVOLUTION DE NOTRE ACTIVITE DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS NOUS PERMET D'ENVISAGER UNE AUGMENTATION DE NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES.

3. **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE IL EST ETABLI**

DEPUIS LE **1 ER JANVIER 2021** LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIETE EST STABLE, ET LES 3 PREMIERS MOIS DE **2021**, CONFIRME UNE PETITE BAISSE DU CHIFFRE DÛ À LA CRISE SANITAIRE. LA TRESORERIE DE L'ENTREPRISE EST SAINE.

4. **SES ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.**

AUCUNE ACTION N'A ETE ENTREPRISE EN CE SENS.

LES COMPTES ET LE BILAN QUE NOUS VOUS SOUMETTONS ONT ETE ETABLIS SELON LES MEMES METHODES D'EVALUATION ET LES FORMES RESPECTANT LES DISPOSITIONS DU PLAN COMPTABLE REVISE.

B) **COMPTE RENDU DE LA GESTION DE LA GERANCE.**

AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE **31 DECEMBRE 2021**

NOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES NET S'EST ELEVE A	EUR	63503
SUBVENTION D'EXPLOITATION	EUR	
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	EUR	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION RECUES	EUR	
AUTRES PRODUITS	EUR	114
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	EUR	63618
DES ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIO	EUR	490
DE LA VARIATION DE STOCK	EUR	
DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	EUR	31860
DES IMPOTS, ET TAXES ASSIMILES	EUR	861
DES FRAIS DE PERSONNEL	EUR	9115
DES CHARGES SOCIALES	EUR	4793
DES DOTATIONS AUX PROVISIONS	EUR	1029
DES AUTRES CHARGES	EUR	26
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	EUR	48175
LE RESULTAT D'EXPLOITATION A ETE DE	**EUR**	15443

COMPTE TENU

DES PRODUITS FINANCIERS	EUR	1
DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	EUR	
LE RESULTAT EXCEPTIONNEL A ETE DE	EUR	
DES CHARGES FINANCIERES	EUR	456
LES CHARGES EXCEPTIONNELLES	EUR	
LE RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS A ETE DE	EUR	

COMPTE TENU

DES IMPOTS SUR LES BENEFICES	EUR	2237
LE TOTAL DES PRODUITS A ETE DE	**EUR**	**63618**
LE TOTAL DES CHARGES A ETE DE	**EUR**	**50944**
LE RESULTAT REPORTABLE UN BENEFICE DE	**EUR**	**12674**

C) **PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS.**

NOUS VOUS PROPOSONS D'AFFECTER CES RESULTATS :

LE BENEFICE DE **12 674** EUROS EST IMPUTE POUR **12 674** EUROS EN REPORT A NOUVEAU

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 243 BIS DU CODE GENERAL DES IMPOTS, IL EST RAPPELE QU'IL N'A ETE DISTRIBUE AUCUN DIVIDENDE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES.

D) **PROPOSITION DES RESOLUTIONS**

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS.

QUITUS DE SA GESTION A LA GERANCE.

APPROBATION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966.

CETTE RESOLUTION A ETE VOTE A L'UNANIMITE.

NOUS ESPERONS QU'ELLES AURONT VOTRE AGREMENT ET QUE VOUS VOUDREZ BIEN DONNER A VOTRE GERANT QUITUS DE SA GESTION.

MR BELKHODDAM ABED
LE GERANT.